

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BURDIGNIN (Haute-Savoie)

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 12 - Date de convocation : 04 novembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre**, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, dans le lieu et heure habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAUTEMPS, Maire

**Etaient présents** : Annie BEL, Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, Alexandre ROSAY, Marianne CARRIER, Christian NAMBRIDE, Mikaël DESALMAND, Hélène DUVILLARD, David FRAPSAUCE, Erick DUPUIT

**Excusés** : Christine Billieux, Carole Venant (a donné procuration à Alexandre Rosay), J-P Thevenod, Stéphanie Falcone

**A été élu secrétaire de séance** : *Madame Annie Bel*

### **OBJET** : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commune de Burdignin s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

**PROPOSITION** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

**DECISION** : Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus les membres présents ont signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Pierre CHAUTEMPS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line at the end.